



Communiqué de presse grève du 9 septembre 2022:

Face à la « pénurie » de salariés : augmentation des salaires !

Le manque d'attractivité des métiers du transport urbain et interurbain de voyageur est l'un des sujets « chaud » de cette rentrée 2022, avec des élèves sans ramassage scolaire et des réseaux qui tournent au ralenti.

Mais qui peut s'en étonner ? Aux TCL, durement touchés par le sous-effectif, le salaire d'un conducteur à l'embauche n'a progressé que de 2,24% entre septembre 2020 et septembre 2022, tandis que sur la même période le SMIC, indexé sur l'inflation, a progressé de 9,06%. Cela représente une baisse mensuelle de 136 euros de pouvoir d'achat sur le salaire d'un jeune embauché en 2 ans. Au-delà des difficultés financières pour les salariés, ce décrochage des salaires est largement responsable des problèmes de recrutement, et donc de la dégradation des conditions de travail chez Keolis Lyon, qui entraîne à son tour arrêts de travail et démissions.

Face à cette spirale infernale, le Sytral, autorité organisatrice des transports, fait l'autruche et préfère, droit dans ses bottes, se consacrer à son projet d'allotissement du réseau, combattu par la CGT. Peut-être l'alliance EELV-PS-LR croit-elle, dans son dogmatisme libéral, que plus de concurrence entre les opérateurs résoudra ces difficultés comme par magie, alors que cela ne fera que de les aggraver, comme on l'a vu dans de nombreux réseaux.

Le 30 août dernier, la Direction de Keolis Lyon a annoncé aux élus du CSE, après avoir laissé courir le bruit d'une augmentation de salaire, son intention de verser aux salariés une « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat », d'un montant maximal de 600 euros. Mais attention à l'usine à gaz : divisée en 4x150 euros, sous réserve de « présentéisme » entre le 12 septembre et le 11 décembre 2022, mais pas au prorata du temps de présence : par exemple, la première journée d'absence d'un salarié lui fera perdre 200 euros, en plus de sa journée !

Les élus CGT ont dénoncé vigoureusement les conditions d'attribution de cette prime pour ce qu'elles sont : un véritable chantage, visant à dissuader les salariés de toute contestation, en faisant très chèrement payer toute journée de grève, et sanctionnant aussi les salariés malades. Aucune pathologie ne met pourtant à l'abri de l'augmentation du coût de la vie !

Dans ce contexte de nombreux salariés mécontents ont décidés spontanément de se déclarer grévistes le vendredi 9 septembre 2022, pour ne pas se laisser museler par de telles pratiques !

La CGT et L'Ugict CGT des TCL apportent sans réserve leur soutien à ce mouvement, et appellent tous les salariés à le renforcer malgré les délais très courts, en se déclarant grévistes. Quelque soit l'ampleur de ce mouvement, il permettra de montrer l'exigence d'une véritable augmentation des salaires aux TCL, seule mesure pérenne pour permettre aux salariés de vivre correctement de leur travail, aux métiers du transport de retrouver leur attractivité, et donc d'améliorer les conditions de travail et de transport pour les usagers.

La CGT des TCL propose également aux traminots grévistes de se réunir pour envisager ensemble les suites possible à ce mouvement, et notamment comment prendre la place qui est la notre dans la mobilisation nationale interprofessionnelle du 29 septembre pour l'augmentation générale des salaires.